



Travaille sans contrat

Par lili0810

Bonjour,

Mon conjoint a débuté son 2ème cdd le 26 decembre 2013.

Son contrat comportait une erreur de taux horaire, il ne l'a donc pas signé et a demandé à son employeur un nouveau contrat correct. Celui-ci ne lui a jamais été remis. Je sais, car lu très attentivement le code du travail, que mon conjoint est désormais en cdi dans cette entreprise, faute de contrat signé dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la reprise de son contrat.

Le-dit contrat stipulait que la date de fin était aujourd'hui.

L'employeur de mon conjoint a demandé à son chef de chantier de renvoyer mon conjoint au domicile s'il se présentait lundi à son poste. Lundi car férié et pont jeudi et vendredi. Chose que fera mon conjoint puisqu'il est, au vu de la loi, en cdi.

Que doit il faire si il lui ai demandé de partir?

Doit-il se rendre sur le chantier tout les jours malgré la demande de renvoi?

Toutes informations qui pourront nous aider à nous défendre seront les bienvenues.

Cordialement,